

par un producteur primaire. Les licences d'exportation ne seront désormais accordées qu'aux sociétés productrices de nickel ou aux sociétés qui fabriquent le produit désigné dans la licence.

Les règlements concernant l'exportation du nickel sous toutes ses formes, sauf les rebuts, entreront en vigueur immédiatement. Dans le cas des rebuts de nickel, afin de faciliter tous les rajustements raisonnables du marché, l'embargo n'entrera en vigueur que dans deux semaines à compter d'aujourd'hui.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je tiendrai compte de votre avertissement et je serai très bref et assez impartial dans ma réponse. Le ministre, avec sa courtoisie habituelle nous fait parvenir sa déclaration. Malheureusement j'en ai pris connaissance il y a à peine quelques minutes et je n'ai pas eu l'occasion de lire la déclaration du ministre en date du 1^{er} avril 1969, qui aurait sans doute élucidé la situation.

Je comprends très bien le but de cette disposition, qui est indispensable pour répondre aux exigences normales des consommateurs canadiens de ces ressources, et nous n'avons rien à redire en ce sens à la déclaration du ministre. Je crois, cependant, qu'il aurait pu, en dépit de ce qu'il dit au début de sa déclaration, faire connaître plus tôt ses intentions, de façon à moins entraver le flot normal de ces produits.

Je signale également que le Canada, en tant que nation commerciale, doit faire bien attention, compte tenu surtout de la situation précaire où se trouvent certaines de nos ressources primaires dont le Canada exporte un fort volume, pour ne pas entraver ce flot normal ni nous mettre à dos les négociants des pays avec lesquels nous commerçons régulièrement. Mais le ministre n'a certes pas besoin de mes appels à la prudence. Les membres de l'opposition le lui répètent sur tous les tons depuis un an ou deux, et je termine sur cet avertissement.

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, la déclaration du ministre aujourd'hui nous montre bien que le gouvernement peut agir quand il décide de prendre position. Moi, je me réjouis de voir le gouvernement s'engager dans cette voie, car le Canada, l'un des plus importants producteurs de nickel au monde, n'a pu, pendant des années, satisfaire aux demandes de sa propre industrie de fabrication. Cette mesure va, jusqu'à un certain point, résoudre ce problème. Elle aura pour effet de stimuler l'industrie manufacturière du Canada, et j'espère que le ministre répondra généreusement à ses besoins légitimes,

[L'hon. M. Pepin.]

car il est maintenant possible que les fabricants canadiens veuillent étendre leur production et utiliser plus de nickel. J'espère que le gouvernement en tiendra compte.

Mais, monsieur l'Orateur, il faut que le ministre prenne une seconde mesure. De ce côté-ci de la Chambre, il y a belle lurette que nous préconisons sa première mesure. Nous l'avons attendue longtemps et nous sommes heureux de la voir enfin adoptée. Mais le ministre a été encore plus loin et a instauré le système des deux prix pour le nickel canadien: un prix pour l'exportation, fondé sur les marchés mondiaux, un autre prix pour les industriels canadiens, fondé sur le coût de la production au Canada, étant donné qu'à présent le prix du nickel ne dépend pas du coût de production mais des prix sur les marchés internationaux. C'est une situation intolérable pour un pays comme le nôtre que d'être lié à la spéculation internationale sur le nickel. Il devrait exister un juste prix pour nos industriels qui leur permettrait de développer et d'accroître leur exploitation.

J'espère que, sous peu, le ministre sera en mesure de déclarer à la Chambre que nous abandonnons la position traditionnelle du gouvernement actuel qui est de subventionner et d'encourager les exportations de matières premières et que nous encouragerons désormais les industries secondaires canadiennes.

[Français]

M. Charles-Eugène Dionne (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, j'ai pris note, à la hâte, de la déclaration du ministre, qui nous permet de constater que nous traversons présentement une étape passablement difficile de l'évolution du syndicalisme, ce qui devrait faire réfléchir les vrais partisans des ententes collectives. La succession des conflits qui engendrent des grèves de tout genre n'est certes pas le reflet de l'entente mutuelle.

Le gouvernement est obligé, aujourd'hui, de prendre une attitude positive afin de ne pas créer d'embarras commerciaux. Évidemment, nous l'approuvons, étant donné les circonstances, mais je profite de l'occasion pour signaler que les partisans de la grève aujourd'hui trouveront des raisons pour la faire demain. Un éternel renouveau nous conduit dans des impasses et contribue à maintenir, au détriment des intéressés, un climat de mésentente collective, contrairement à ce que la majorité désire.

Présentement, il existe des circonstances exceptionnelles dues à une grève dont nous avons entendu parler, mais il faudrait adopter une attitude claire et modifier la législation ouvrière, de sorte qu'elle convienne aux besoins de notre société.